



JE REJOINS l'Association PRIMA

- PREMIERE ADHESION
 RENOUELEMENT

ETAT CIVIL (26 ans minimum)	
Nom.....	Courriel.....
Nom de jeune fille.....	(adhésion automatique à la lettre d'informations « newsletter » de PRIMA)
Prénom.....	tel mobile.....
Date de naissance.....	tel fixe (prof ou perso).....
Lieu de naissance-dept.....	
Adresse.....	
Code postal-Commune.....	

Adhère à l'association PRIMA et verse à ce titre ma cotisation annuelle :

- Par chèque à l'ordre de PRIMA Actif : 20 euros
 Étudiant : 10 euros
 Membre bienfaiteur : 100 euros

Retourner à : association PRIMA 42 rue du bocage 33200 BORDEAUX

avertissement : L'utilisation par un système de gestion informatisé des données recueillies dans le présent document est strictement limitée à l'usage interne de Prima. Vous pouvez demander leur modification, leur mise à jour ou leur suppression à tout moment. (conformément à la déclaration faite par Prima à la Commission Nationale Informatique et des Libertés.)

J'ai pris connaissance des statuts accessibles sur le site de l'Association www.asso-prima.org

Date et Signature

JE SOUHAITE ETRE BENEVOLE dans l'Association PRIMA

(ne pas remplir si déjà bénévole)

Mes qualifications, expériences de la vie associative, hobbies :

Mes motivations :

Mes disponibilités :

Mes compétences informatiques :

Comment j'ai connu l'Association PRIMA ?

OBSERVATIONS

J'adhère à la charte du Bénévole (cf page suivante) :



CHARTRE DU BÉNÉVOLE

(en adéquation avec la charte internationale du volontariat)

Les associations de bénévolat à l'hôpital interviennent dans la cadre général de la mission des établissements sanitaires et sociaux, en complément de leur personnel.

Chaque association de bénévoles apporte des réponses spécifiques aux attentes des personnes accueillies dans ces établissements ; elle est amenée à agir en complémentarité avec d'autres associations.

Le bénévole à PRIMA est un maillon essentiel entre le patient, l'équipe médicale et les correspondants (famille, amis, etc...).

L'association PRIMA et ses bénévoles agissent en collaboration avec les équipes soignantes et administratives. Ils s'engagent à ne pas interférer dans les soins et respecter les règles de fonctionnement de l'établissement.

Le bénévole signataire de cette charte s'engage à :

- agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun
- n'intervenir ni dans le domaine médical, ni para-médical, ni administratif
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient lui parvenir concernant tant l'établissement et le personnel que la personne elle-même.

L'association de PRIMA assure une action associative qui garantit les engagements suivants :

- assure la sélection des bénévoles qu'elle mandate
- leur donne une formation adaptée
- assure le suivi et l'encadrement des équipes
- assure une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement prévu.

L'association PRIMA utilise un système de gestion informatisé des données ; à ce titre le bénévole s'engage à :

- ne pas communiquer les codes d'accès personnels et confidentiels
- ne pas diffuser les informations dont il a eu connaissance grâce à ces codes d'accès.

Le copilote s'engage à fournir un extrait de casier judiciaire. Il peut l'obtenir via internet sur le lien suivant : <http://vosdroits.service-public.fr/F1420.xhtml> Dès réception, il l'envoie à l'association avec les coordonnées qui lui sont fournis dans le mail de confirmation d'inscription.

NOM et PRENOM du bénévole

DATE et SIGNATURE

.....